

PENDANT LE CONFINEMENT, PRENEZ SOIN DE VOUS, NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE BIEN

N° 1 - 27 MARS 2020

Pendant le confinement, Foncia reste à votre service

Chers clients, chères clientes,

Dans la situation exceptionnelle que nous vivons, il me semble essentiel de maintenir un lien avec chacun et chacune d'entre vous.

Si nos agences sont fermées jusqu'à nouvel ordre, notre activité à votre service demeure une de nos priorités. Bien évidemment, la santé de nos équipes, comme celle de nos clients, est notre principale préoccupation, et elle passe par le respect absolu des gestes barrières et des consignes des autorités de santé.

Nos équipes restent mobilisées. En télétravail ou sur site, leur engagement est total afin de s'assurer du bon état de votre bien, le bien-être de vos locataires et la continuité de la gestion de votre patrimoine, notamment pour faire face aux urgences, et pouvoir régler les dépenses courantes de fonctionnement, d'entretien, de nettoyage, de sécurité, de gardiennage...

Vous pouvez joindre vos contacts habituels par e-mail ou par téléphone, et votre agence via le site clients [MyFoncia.com](#).

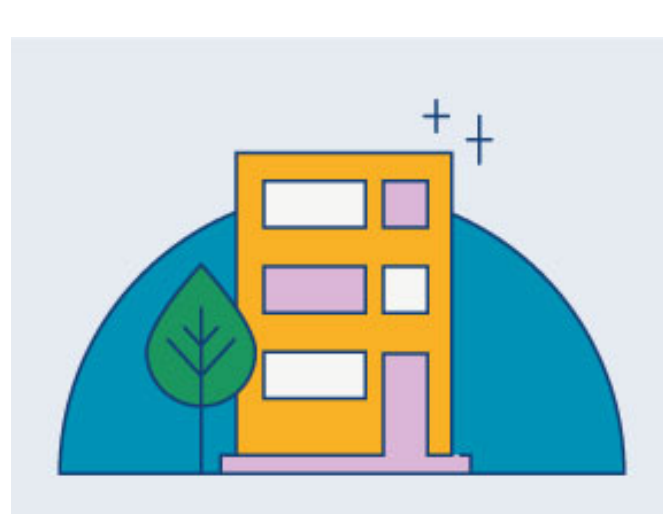
Prenez soin de vous, nous prenons soin de votre bien.

Philippe Salle
Président du groupe Foncia

LA VIE DE VOTRE BIEN

La promotion de votre bien en période de confinement

À la suite des annonces du président de la République et du gouvernement en matière de confinement, nous sommes contraints de cesser toutes nos activités de commercialisation, y compris les visites d'appartements en vue de la location.

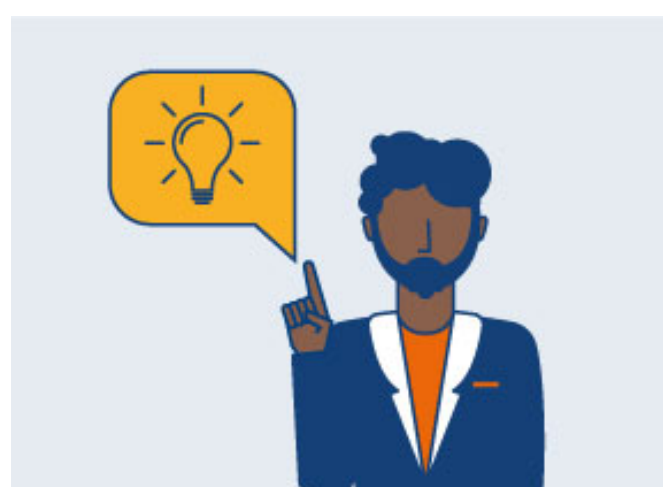


En revanche, nous continuons à promouvoir vos biens en ligne, sur [foncia.com](#) (plus de 2 millions de visiteurs par mois) et sur nos sites partenaires, afin de pouvoir reprendre la commercialisation des biens, sans délai, dès la fin du confinement.

LA QUESTION PRATIQUE

Que faire en cas d'urgence ?

Foncia a mis en place un protocole très strict qui vise à répondre au mieux et au plus vite aux demandes pour remplir notre mission tout en assurant une protection et une sécurité optimale des habitants et des prestataires de service.



Dans le contexte actuel, certaines prestations ou certains travaux indispensables à la bonne tenue du logement continuent (ex : intervention d'urgence suite à une fuite de gaz ou d'eau), et d'autres, au contraire, sont suspendus (ex : travaux non urgents...). La liste est longue, c'est pourquoi toutes nos équipes ont reçu des instructions précises pour chaque cas.

En cas d'urgence, nous vous invitons et avons invité vos locataires à contacter vos interlocuteurs habituels, par téléphone ou par e-mail, ou votre agence directement via le site clients [MyFoncia.com](#). Si besoin, vous pouvez également vous rendre sur [agence.foncia.com](#) pour retrouver facilement votre agence et ses coordonnées.

LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement s'oppose à une suspension des loyers pour les particuliers

Nous l'avons rappelé aux locataires : chaque particulier doit régler son loyer.



La première communication du gouvernement sur les loyers a été précisée dans la loi parue le 24 mars. Elle explique les possibilités de report ou étalement des loyers des microentreprises en difficulté, et seulement sous certaines conditions.

Pour ce qui concerne les particuliers, sur recommandation de l'ensemble des professionnels de l'immobilier, le gouvernement s'oppose à une suspension des loyers.

Cette décision est cohérente avec l'ensemble des mesures prises pour tenter de garantir ou de compenser au maximum les revenus de chacun. En contrepartie, les loyers doivent être payés.

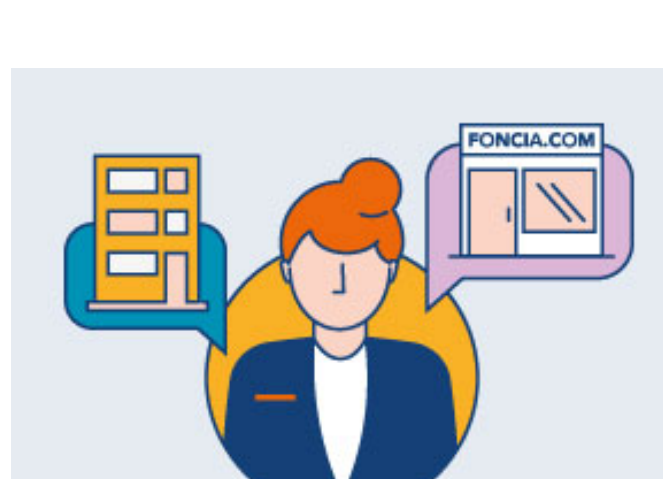
C'est le message que nous partageons et que nous rappelons aux locataires.

Pour en savoir plus, lisez l'article « [Le gouvernement s'oppose à une suspension des loyers pour les particuliers](#) ».

FONCIA À VOTRE SERVICE

Accéder au site clients [MyFoncia.com](#) : c'est très simple !

Grâce à MyFoncia, vous pouviez déjà accéder en ligne à vos comptes, à vos informations, à vos règlements, et ce, à tout moment. N'attendez plus pour vous y connecter ! C'est évidemment gratuit, et simple d'accès.



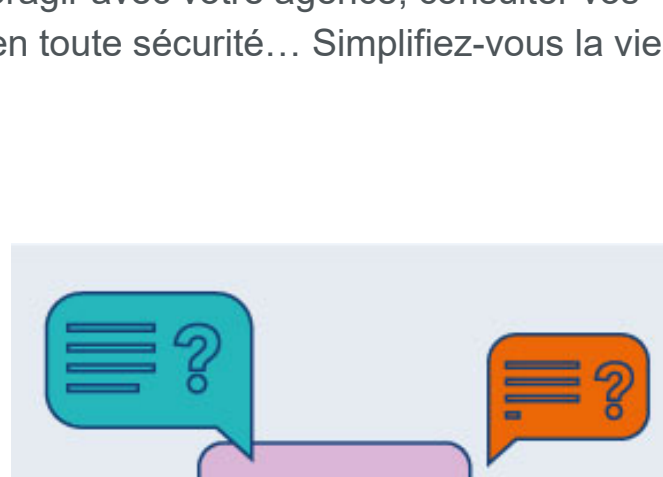
Si vous rencontrez un problème de connexion à MyFoncia, une assistance téléphonique est à votre disposition, désormais joignable du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 19 h 00.

Sur l'espace client MyFoncia, vous pouvez interagir avec votre agence, consulter vos documents, régler vos charges ou votre loyer en toute sécurité... Simplifiez-vous la vie avec [MyFoncia.com](#).

LA FAQ

Nos réponses à vos questions

Comment se connecter à MyFoncia ?
Comment contacter mon agence ? Comment consulter mes infos en ligne ? Retrouvez les réponses à vos principales questions sur [foncia.com](#).



RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE :



Pour toujours recevoir nos messages dans de bonnes conditions, vous pouvez ajouter info@emailing.foncia.fr à votre carnet d'adresses ou à la liste des expéditeurs autorisés.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de la part de Foncia, vous pouvez vous retirer de notre liste de diffusion en cliquant sur le lien suivant : [se désabonner](#).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au Règlement européen de limitation (UE) 2016/679, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de déletion, de suppression des informations vous concernant, à formuler auprès de Foncia Groupe en contactant directement le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse mail suivante : dpo@foncia.com.

Merci de ne pas répondre à ce mail car il ne pourra pas être traité.